

matin, aujourd'hui le 27 septembre 1962, afin d'ouvrir la première session du vingt-cinquième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général
A.-G. CHERRIER

Monsieur le Greffier
de la Chambre des communes
Ottawa.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

Son Honneur le suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate des honorables députés dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, les députés se rendent à la salle du Sénat; et le président du Sénat prononce les paroles suivantes:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le présent Parlement du Canada avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, conformément à la loi; mais, cet après-midi même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Au retour des députés;

Le très honorable John G. Diefenbaker, s'adressant au greffier, propose, avec l'appui de l'honorable Léon Balcer: Que M. Marcel-Joseph-Aimé Lambert, député du district électoral d'Edmonton-Ouest, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le greffier ayant déclaré M. Marcel-Joseph-Aimé Lambert dûment élu, celui-ci est conduit au fauteuil par le très honorable John G. Diefenbaker et l'honorable Léon Balcer; et il exprime à la Chambre ses humbles remerciements pour le grand honneur qu'il lui a plu de lui conférer en le choisissant comme Orateur.

La masse est posée sur le bureau.

A midi douze, la séance est suspendue jusqu'à trois heures, cet après-midi même.